



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Mai 2020/n°206

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 6 mai 2020	pages 1 à 13	■ État civil	page 15
■ Actes d'urbanisme	page 14	■ Qualité de l'eau	page 16

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 2020 en visioconférence

(En vertu de l'article. L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020). Publication et affichage en date du 14 mai 2020.

Appel : 33 présents.

Vincent JACQUET a donné pouvoir à Éric BERDOATI et Élisabeth CALGARO a donné pouvoir à Loïc GUÉRIN.

Cette réunion s'est tenue en visioconférence mercredi 6 mai 2020 à 17 h et a été retransmise en direct sur le site Internet de la Ville. Elle a ainsi respecté les dispositions prévues par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Seul le maire et les membres habilités du personnel municipal étaient présents physiquement.

Des dispositions dérogatoires au droit commun ont ainsi été prévues par la réglementation dans ces circonstances particulières :

- la participation des élus a été appréciée en fonction de leur présence à distance au moyen de la visioconférence.
- chaque élu dans l'impossibilité de participer pouvait se faire représenter par un de ses collègues, qui avait la possibilité de disposer de deux pouvoirs au maximum.
- les pouvoirs ont été comptabilisés non seulement pour les votes mais aussi comme participation effective au déroulement de la séance. Ils ont ainsi été validés pour le calcul du quorum, limité à un tiers des membres.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 58 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée. Certaines décisions d'ordre culturel ou sportif n'ont pas été suivies d'effet en raison de la crise sanitaire et de ses impacts.

Marchés de travaux et missions consécutives (8 décisions) :

- Modification n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la restructuration de l'îlot des Avelines (halle de marché – parking souterrain – espaces publics – commerce);
- Modification n° 1 du marché relatif à une mission de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre de l'opération de démolition / reconstruction de l'îlot des Avelines;
- Maîtrise d'œuvre de conception, d'exécution et de réception de la rénovation du terrain de football synthétique des Coteaux et de son éclairage;
- Modification n° 1 du marché de rénovation de l'Accueil Jeunes;
- Remplacement du revêtement du sol du court de tennis n° 4 des Tennerolles;
- Modification n° 1 au lot n° 2 du marché de rénovation du système de chauffage-ventilation aux 3 Pierrots;
- Accord-cadre relatif à des missions de contrôle technique en matière de sécurité et de prévention de la santé des travailleurs sur les chantiers;
- Modification n° 3 de l'accord-cadre pour l'exploitation des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux.

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (18 décisions) :

- Modification n° 1 du marché de fourniture, de pose, d'entretien et de gestion d'une consigne de stationnement vélo sécurisée (Veligo) en gare de Saint-Cloud;
- Modification n° 2 pour des lots concernant l'achat de fournitures de produits et de matériel d'entretien (2 décisions);
- Avenants au contrat de location d'un minibus urbain pour le service de transport du Clodoald (2 décisions);
- Location d'autocars avec chauffeur pour le transport de personnes;
- Mise à disposition de la Ville des installations sportives du parc départemental des Sports du Pré Saint Jean mardi 31 mars 2020 de 8 h à 13h30;
- Participation de la Croix-Rouge française aux dispositifs de secours dans le cadre de la manifestation scolaire Les courses aux temps au parc départemental des sports du Pré Saint Jean;

- Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un photocopieur à pièces;
- Prêt d'une œuvre du musée de l'impressionnisme russe pour l'exposition *Eugène Carrière et la Russie lointaine*;
- Cahier des charges avec le Centre des Musées nationaux pour le prêt de neuf œuvres pour l'exposition *La princesse Palatine (1652-1722)* au musée des Avelines du 15 octobre 2020 au 28 février 2021;
- Prêt d'un particulier pour l'exposition *La princesse Palatine (1652-1722)*;
- Étude et conseils ressources humaines avec le Centre interdépartemental de gestion;
- Achats de prestations pour des séjours de vacances du 4 au 11 juillet et du 17 au 24 octobre 2020 (2 décisions);
- Digitalisation du suivi et de l'entretien du parc automobile municipal non mutualisé;
- Location de fourgons pour le transport de matériel lors des élections municipales (2 décisions).

Affaires juridiques et domaniales (18 décisions) :

- Convention d'occupation précaire d'un local à destination médicale d'urgence 7, avenue de Longchamp à compter du 18 mars 2020;
- Modification n° 1 au lot n° 3 du marché d'assurances pour les besoins de la Ville;
- Accord-cadre pour la fourniture et l'exploitation d'un système d'auto partage pour le parc de véhicules de la Ville;
- Conventions portant autorisation d'occupation temporaire de la piscine des Tourneroches (8 décisions);
- Opérations de régulation des collections de la médiathèque : cession de périodiques au Pôle sportif pour la soirée Aquazen et aux usagers (2 décisions);
- Organisation d'une classe de découverte à Tamié pour le collège Émile-Verhaeren du 14 au 21 juin 2020;
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots à une association;
- Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour une animation à la piscine municipale vendredi 6 mars 2020;
- Avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire du parking du conservatoire de musique et de danse;

- Convention d'occupation domaniale pour un logement.

Urbanisme (2 décisions) :

- Dépôt du permis de construire pour le projet d'aménagement de l'îlot des Avelines ;
- Dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école maternelle Centre.

Finances (7 décisions) :

- Fixation de tarifs durant la période de crise sanitaire 2020 ;
- Demande de subventions :
 - Direction régionale des affaires culturelles pour la présentation de l'exposition *La Princesse Palatine* organisée au musée des Avelines du 8 octobre 2020 au 28 février 2021 ;
 - Métropole du Grand Paris pour le renouvellement du parc de vélos à assistance électrique ;
 - Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour la restauration des lustres de l'église Saint Clodoald ;
 - Région Île-de-France pour l'installation d'un système innovant dans la détection de dépôts sauvages de déchets ;
 - Région Île-de-France, Agence de l'eau Seine-Normandie et Métropole du Grand Paris pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école maternelle du Centre ;
- Paiement pour participation à un débat lors de la projection du film *Charles de Gaulle* aux 3 Pierrots samedi 7 mars 2020.

Manifestations municipales (5 décisions) :

- Spectacle *L'anniversaire de Jeannot Lapin* mardi 21 avril 2020 à la crèche Les Petits Pas ;
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles (2 décisions) ;
- Soirée débat autour du film *The Empire Of Winds* dimanche 29 mars 2020 aux 3 Pierrots ;
- Médiathèque municipale : Cours d'aquarelle dans le cadre de l'opération Dis-moi dix mots samedi 14 mars 2020.

DÉLIBÉRATIONS

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

- **Délibération n° 11 : Élection du secrétaire de séance**

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ Délibération n° 12 : Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin

La séance de ce Conseil municipal se déroule pour la première fois en visioconférence. Cette procédure dérogatoire est autorisée par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de respecter le confinement lié à l'état d'urgence sanitaire. Les modalités techniques permettant l'accès en visioconférence au moyen de l'outil ZOOM ont été adressées à l'ensemble des élus. L'ensemble des débats sont enregistrés et sont retransmis en direct sur une chaîne YouTube permettant d'assurer le caractère public de la séance.

Le Conseil municipal, unanime, décide que, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, prévu à l'article L.3131-20 du Code de la santé publique, les séances de cette assemblée pourront avoir lieu par visioconférence. Il en sera alors fait mention sur la convocation. Le caractère public de la séance sera assuré par la retransmission des débats filmés en direct. Au moment d'un vote, le maire appellera nominativement les conseillers et les invitera à annoncer individuellement et clairement leur vote à l'oral : « pour », « contre », « abstention » ou « ne prend pas part au vote ». En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire reportera ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure en raison de l'incompatibilité de ce secret avec le système dématérialisé de la visioconférence. La séance sera enregistrée. Cet enregistrement sera, dès que possible, mis à disposition des élus qui pourront en demander la communication au service du Secrétariat général des assemblées. Il sera conservé dans les mêmes conditions que les enregistrements des autres séances. Un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats sera établi à l'issue de la séance.

Le Conseil municipal, unanime, adopte les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin pour toute séance de l'Assemblée délibérante se déroulant en visioconférence dans le cadre de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

COMMUNICATION DU MAIRE

COVID-19 – POINT D'INFORMATION SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE ET SUR L'ORGANISATION DU DÉCONFINEMENT APRÈS LE 11 MAI

« Le 6 février s'est tenu le dernier Conseil municipal de la mandature 2014-2020. Personne n'aurait pu imaginer alors que ce que nous vivons depuis le 16 mars 2020 allait se produire. L'ampleur de la crise sanitaire, le choix politique du confinement, la loi du 23 mars 2020 instaurant l'état d'urgence sanitaire dont la prolongation est actuellement en examen devant la Commission des lois de l'Assemblée nationale après son vote au Sénat ce mardi 5 mai. Tous ces événements sont venus bouleverser notre quotidien, nos vies, nos principes fondamentaux. Tous ces événements sont la cause de la tenue exceptionnelle de ce Conseil municipal dans des conditions qui le sont tout autant. Depuis le 16 mars, la Ville s'est engagée dans un processus de mutation de son activité et de ses pratiques professionnelles sans précédent. Je voudrais souligner l'attitude exemplaire de tous les agents de la Ville de Saint-Cloud qui se sont pliés aux exigences avec méthode et créativité. Je voudrais également souligner l'engagement exceptionnel de notre Directrice générale des services, Nathalie BERNARD, dont l'action, l'écoute et l'inventivité nous ont permis dès le 17 mars d'assurer la continuité du service public dans un univers pourtant bouleversé. Enfin, je voudrais remercier plus particulièrement les élus de la majorité municipale sortante qui se sont mobilisés et continuent à assumer leurs missions. Suite à la promulgation de la loi instaurant l'état d'urgence sanitaire, plusieurs textes officiels sont venus compléter cette loi. Parmi ces textes, figure l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Cette ordonnance donne de très larges pouvoirs aux maires. À aucun moment, je n'ai utilisé les possibilités techniques, administratives et politiques que permet cette ordonnance. Toutes les décisions que j'ai été amené à prendre depuis le 16 mars 2020 reposent juridiquement sur la délibération du Conseil municipal datant du 21 décembre 2017. Cette précision peut paraître anecdotique mais elle est primordiale car si j'avais actionné les pouvoirs et les moyens extrêmement puissants et importants que m'octroie cette ordon-

nance, alors j'aurais été tenu de communiquer différemment. Je prends un exemple : celui des nouveaux futurs élus issus du scrutin du 15 mars 2020. N'ayant pas utilisé cette ordonnance du 1^{er} avril 2020, je n'ai donc aucune obligation à leur égard. Cependant, après ce Conseil municipal, je leur adresserai également une note identique à celle que je destine aux élus encore en fonction, alors que rien juridiquement ne m'y oblige. Je veux maintenant en venir au concret. Mes propos s'articulent en deux phases : le temps du confinement puis le temps du déconfinement. »

1) Le temps du confinement

Le plan de continuité des services

Dès l'annonce de la mesure de confinement imposée le 16 mars, la Ville a mis en place une **cellule de crise** regroupant le maire, la directrice générale des services et la chef de cabinet. Elle s'est tenue au minimum quotidiennement, soit en visioconférence, soit en présentiel afin d'adapter en permanence la posture de la collectivité. La première action a consisté à mettre en place et ce, dès le 16 mars, une nouvelle organisation adaptée à la situation. La Ville a activé son **plan de continuité d'activité (PCA)** qui permet de réorganiser l'action des services administratifs, gérer la continuité de l'action publique, maintenir la protection des personnes les plus vulnérables et mettre en œuvre les mesures d'information du public. Le PCA poursuit un objectif : organiser la réaction opérationnelle et maintenir les activités indispensables. À ce titre, ont été rapidement identifiés les agents devant être impérativement, soit présents physiquement, soit en télétravail actif avec un matériel adapté, que celui-ci soit attribué par le service ou personnel. Ce noyau dur de personnes a continué à assurer les fonctions vitales de la collectivité. La mise en place de ce PCA a concerné en priorité les missions mentionnées plus loin. Dans le cadre de l'activation du PCA et de la mise en place de la cellule de crise, le rythme des comités de direction a été renforcé passant à deux fois par semaine pour plus de réactivité face aux différents événements et à l'évolution constante de la situation opérationnelle et juridique dans laquelle nous nous trouvons. Dès le 17 mars, les mesures suivantes ont été adoptées : mise en place d'un accueil téléphonique renforcé au niveau du standard de la mairie, renvoi des lignes fixes sur les portables des agents en télétravail, mise en place de lignes dédiées et largement diffusées auprès de la population sur le site Internet de la Ville ; pour les services pour lesquels un accueil physique était

jugé indispensable : restriction des plages horaires d'accueil et réception sur rendez-vous ; maintien des services support indispensables afin d'assurer le fonctionnement des services publics prioritaires. Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 et au décret du 16 mars 2020, les établissements recevant du public suivants ont été fermés : L'Espace d'animation des Coteaux, l'Espace Emploi, les équipements sportifs, les établissements culturels, les parcs, jardins, aires de jeux, ainsi que le cimetière (à l'exception des cérémonies d'inhumation).

L'adaptation des services municipaux

Ont été maintenus ouverts et réorganisés les services suivants :

- **Le service d'État-civil** avec la tenue d'une permanence pour l'enregistrement des actes de naissance et de décès, les reconnaissances anticipées et la mise en œuvre du service public funéraire dans ce contexte d'épidémie. Les accueils du public se sont mis en place sur rendez-vous au niveau de l'accueil de l'hôtel de ville. Ces accueils ont eu lieu du lundi au vendredi, puis du lundi au samedi à compter du 3 avril. Une permanence physique a été assurée les samedis matins 4, 11, 18 et 25 avril et le lundi de Pâques. Une permanence téléphonique a également été mise en place tous les jours jusqu'à 20 h y compris le samedi et le dimanche à compter du vendredi 3 avril. La célébration des mariages et l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) ont été reportés, sauf nécessité impérative (un mariage seulement a été célébré depuis le 16 mars). L'activité du service a été consacrée aux déclarations de naissance, avec l'enregistrement de 340 naissances sur la période, 10 naissances extérieures et 6 reconnaissances anticipées. Elle a concerné également le cimetière avec 23 inhumations, 48 reprises de concessions, 29 bons de travaux et 8 ventes de concessions. Concernant les décès enfin, les chiffres du 1^{er} janvier au 2 mai 2020 font apparaître un nombre de décès de 204 ; nous avons 169 décès sur la même période en 2019. Au-delà de cette activité strictement indispensable, le service a maintenu son activité administrative habituelle.
- **Le service des Affaires sociales et seniors** (CCAS et Espace animation des Coteaux) a maintenu le lien avec les seniors, public fragile et parfois en situation de précarité, en les accompagnant téléphoniquement et par des permanences en mairie deux demi-journées par semaine. L'appel des

séniors relevant du « fichier canicule » et des adhérents de l'Espace d'animation des Coteaux a été organisé par les trois agents du service en télétravail, dès la fermeture de cet espace le 16 mars.

- **Un service minimum d'accueil pour les enfants des personnels soignants et médico-sociaux indispensables à la gestion de la crise sanitaire**, a été mis en place dès lundi 16 mars, dans les lieux de scolarisation habituelle. Le dispositif a été étendu à compter du 31 mars aux enfants d'autres personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (policiers, gendarmes et pompiers...). Pour Saint-Cloud, la crèche La Farandole accueille ainsi depuis le 16 mars, entre trois et douze enfants par jour sur des horaires de 8 h à 18 h. Vingt-neuf familles sont inscrites. Le groupe scolaire du Val d'or accueille entre deux et quinze enfants par jour (33 enfants différents au total ont été inscrits sur la période). La Ville prend en charge les enfants en accueil péri et post scolaire en complément du temps lié à l'éducation nationale : accueil du matin, du midi et du soir et mercredi toute la journée. L'accueil est assuré par les animateurs de la Ville.
- Les **inscriptions scolaires** ont été organisées en ligne : 278 inscriptions ont été traitées au 30 avril.
- Le service public de la **collecte et du traitement des déchets**, ainsi que toutes les opérations nécessaires au maintien de la salubrité, le service public de la voirie et des travaux sur les bâtiments communaux ont été maintenus.
- Les horaires ont été réorganisés en journée continue pour **les services de la Police municipale** et de la sécurité avec deux patrouilles effectuant de l'ilotage pédestre et par véhicules pour un certain nombre de missions de sécurité et aussi pour contrôler notamment les attestations de déplacement dans le cadre du confinement. Le maire a constaté, en mission avec la Police municipale, que les Clodoaldiens respectaient en très grande majorité le confinement.
- Toutes les **fonctions de direction et de pilotage des services**, nécessaires à la coordination des missions ont été assumées par la directrice générale des services.
- Ont été **fermés au public**, mais ont continué à assurer les missions de service public en télétravail **les établissements culturels de la Ville**, où les équipes, très mobilisées, ont œuvré à la préparation des événements ou des projets à venir. Le

secteur a également veillé à proposer des **initiatives spécifiques et adaptées à cette période de confinement**. Le musée des Avelines a ainsi proposé des activités en ligne à son public et aux enfants (ateliers, quizz, découverte et valorisation des collections). À la médiathèque, les ressources en ligne ont été largement rendues accessibles : Europresse, Kidilangue, Maxicours, Toutapprendre, Philharmonie à la demande proposée par la Cité de la musique, ... Les 3 Pierrots se sont fait le relais de sites et applications proposant des films et spectacles gratuitement ou à un coût très modeste. Le conservatoire de musique et de danse a mis en place un « conservatoire à distance » avec différentes propositions des professeurs vis-à-vis de leurs élèves.

- **L'impact de la crise sur le budget communal** : Le maire a demandé dès le 16 mars à l'ensemble des services municipaux les incidences de cette crise sur le budget de leur secteur, sur les finances publiques de la commune et notamment en fonctionnement. À ce jour, et sous toute réserve d'ajustements ultérieurs, les premières estimations faites sur la période de référence du 16 mars au 11 mai 2020 laissent apparaître un total d'environ 876 000 euros de pertes estimées. Ce chiffre s'explique par les pertes importantes sur les recettes, évaluées à 1,746 million d'euros : mesure de gratuité du stationnement, baisse des droits de mutation liée à une moindre dynamique des ventes immobilières, baisse des recettes des services (équipements culturels, entrées piscine, autorisation d'occupation du domaine public), baisse des participations familiales... Cette perte importante n'est pas compensée par l'économie sur les dépenses réalisées du fait de la fermeture de services. Il conviendra de tirer un bilan global définitif de l'impact de cette crise sanitaire sur le budget communal une fois la situation consolidée et d'en tirer toutes les conséquences budgétaires par une décision modificative soumise à l'approbation du nouveau Conseil municipal, une fois qu'il aura été installé.

- **Les conséquences sur les marchés publics passés par la Ville et sur les travaux dans les bâtiments communaux** : Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure, ou d'exécution des contrats soumis au Code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire, les prestations des titulaires de marché ont été suspendues du fait de la crise, la décision de suspension relevant du cas de force majeure. Un

ordre de service émis par la Ville assurera la reprise de la prestation et sécurisera de ce fait l'exécution du marché et les relations contractuelles de la Ville avec ses fournisseurs. Pendant le confinement et à ce jour, cinq marchés publics ont été lancés dont les avis de publicité figurent sur le site de la ville et sur la plateforme Maximilien : maintenance préventive et curative des équipements d'alarme incendie et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux, travaux pour la démolition partielle du marché alimentaire couvert des Avelines, travaux de renouvellement de l'éclairage public des rues de Garches et de l'Yser, mise en place de stores verticaux extérieurs à l'école maternelle du Centre et à l'école élémentaire du Centre, rénovation des faux-plafonds et de l'éclairage de l'école maternelle des Coteaux. De nombreux travaux ont été lancés dès que les entreprises ont été en mesure de communiquer à la Ville le plan de reprise de leur activité quand elles ne furent plus en situation de confinement : dans les écoles : installation de films et stores pare-soleil dans l'école élémentaire Montretout et à l'élémentaire Val d'or, remplacement du visiophone à la maternelle annexe du Centre, remplacement de l'éclairage au groupe scolaire Fouilleuse, création de faux plafonds à la maternelle Pasteur, réfection des résines des gradins, ainsi que réfection de locaux divers à la piscine des Tourneroches, réfection d'un logement, reprise des travaux aux archives municipales dans les bureaux de la colline à partir du 27 avril, pose de sèche-mains dans divers équipements sportifs, diverses maintenances préventives dans les équipements municipaux, travaux de sondages préalables à l'évolution du projet du marché des Avelines. Les échanges avec les entreprises se poursuivent dans la perspective du déconfinement et de la reprise de l'activité dans le respect du « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie » élaboré par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. L'objectif est de ne pas contribuer plus encore à l'arrêt de la vie économique du pays, mais bien plutôt d'anticiper sur la sortie de crise en poursuivant l'acte d'achat public, dans le respect des règles de la commande publique.

Les entreprises et les commerçants : Pendant la période du confinement, la direction du Développement économique et la direction du Commerce et de l'artisanat ont maintenu le lien avec les entreprises et avec les commerçants. La

direction du Développement économique a réalisé un guide recensant les aides à destination des chefs d'entreprises. Ainsi, les entreprises et les professionnels indépendants ont été appelés dans le cadre d'un suivi et d'un accompagnement en période de crise, afin d'identifier les dispositifs adaptés et d'être orientés vers les interlocuteurs pertinents. Pour le commerce et l'artisanat, un suivi a été assuré avec un soutien de l'ensemble des commerçants, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine et la Préfecture des Hauts-de-Seine, suite à la décision de fermeture de l'ensemble des bars et commerces depuis le 16 mars 2020 et des marchés alimentaires depuis le 23 mars 2020. Enfin, des consignes précises ont été données aux services municipaux de règlement des factures dans les délais afin de soulager la trésorerie des entreprises, notamment les TPE et PME. Le stock des factures en attente de traitement s'est ainsi considérablement réduit pour retrouver un niveau habituel depuis le 6 avril 2020. Le maire souligne qu'un travail très conséquent a été mené par Caroline CHAFFARD-LUÇON et Jean-Christophe PIERSON, en lien avec le service municipal du Commerce, pour contacter l'intégralité des commerces et mettre à disposition des Clodoaldiens sur le site Internet de la Ville l'ensemble des informations concernant les commerces ouverts et fermés, ceux qui assuraient des livraisons, des portages... Ces informations ont été très utiles pour le maintien de l'activité économique de ces commerces.

Les missions spécifiques à la crise : l'ouverture de CoV'ille, un centre médical dédié au Covid-19 : Depuis le 25 mars, une dizaine de médecins généralistes, accompagnés d'un personnel d'accueil et d'un infirmier, se relaient à Saint-Cloud dans un centre médical dédié aux personnes susceptibles d'être atteintes du Covid-19. Le centre a pu s'ouvrir grâce en partie à la mobilisation de la Ville. Le maire tient à remercier le propriétaire des lieux, un particulier, qui a mis ses locaux, libérés depuis plusieurs mois par la Société Générale, gracieusement à la disposition de la Ville afin qu'y soit installé ce centre. Il faut y associer le docteur Bourgeois qui s'est beaucoup mobilisé sur ce projet, afin que les patients susceptibles d'être atteints par ce virus soient reçus dans un lieu spécifique.

La distribution de masques : La Ville s'est largement mobilisée également dans la distribution de masques chirurgicaux. Les 17 et 18 mars, dès le début de la crise sanitaire, sur le stock municipal,

plus de 10 000 masques chirurgicaux ont été distribués en « dépannage » au Centre hospitalier des 4 Villes et 2 000 autres ont été remis aux maisons de retraite, pharmacies de la commune, professionnels de santé demandeurs. Un certain nombre d'autres masques aussi achetés par la Ville ont été réquisitionnés par l'État sur la demande du préfet.

La Ville a défendu et soutenu l'idée d'une commande groupée de masques dits « non sanitaires », homologuée par la Direction générale de l'armement, au niveau du territoire Paris ouest la défense (POLD). Sur proposition d'Éric BERDOATI, cette commande a été financée sur le budget de fonctionnement du territoire par une dynamique positive de Cotisation foncière des entreprises. Cette initiative a conduit à une commande de 600 000 masques par POLD auprès d'un fabricant français, permettant ainsi la dotation en masques en tissu lavables et réutilisables de l'ensemble des Clodoaldiens. 30 000 masques ont été réservés à la Ville de Saint-Cloud. Pour la distribution, trois cibles ont été identifiées :

- **les personnes vulnérables, à mobilité réduite ou d'un âge raisonnable.** Douze agents municipaux ont joint ainsi par téléphone environ 1 000 personnes qui, par portage à domicile, reçoivent ou ont déjà reçu par personne un masque en tissu dit alternatif. Le maire a apporté des masques dans les résidences pour les seniors.
- La deuxième cible est constituée par **les habitants de la ville inscrits sur la liste électorale.** Une personne âgée de 18 ans et plus se déplace par foyer dans son bureau de vote habituel, avec un document d'identité avec photo par personne de ce foyer souhaitant un masque. Les dates de distribution sont le **samedi 16 mai** pour les noms de famille de A à J et le **dimanche 17 mai** pour les noms de famille de K jusqu'à Z, à chaque fois de 10h à 17h.
- La troisième cible concerne **les habitants non-inscrits sur la liste électorale.** Les mêmes modalités s'appliquent avec en plus, la présentation de la taxe d'habitation. Les dates de distribution sont le **lundi 18 mai** pour les noms de famille de A à J et le **mardi 19 mai** pour les noms de famille de K à Z, à chaque fois de 16h à 20h au gymnase de la Fouilleuse. Le maire a fait le choix des masques homologués qui offrent des garanties supérieures de préservation face au virus. L'État se chargera de la distribution des masques aux collégiens et aux lycéens. Éric BERDOATI tient à saluer tous les Clodoaldiens, les commerçants, les artisans qui

se sont mobilisés dans des actions de solidarité et d'entraide. Saint-Cloud est une ville généreuse et attentionnée pour tous. Nous pouvons en être fiers collectivement.

2) Le déconfinement

Les services municipaux

La Ville travaille à plusieurs mesures dont l'application est en attente de la communication officielle du premier ministre ce jeudi 7 mai. **Dès le 11 mai, les services municipaux sont rouverts, du lundi au vendredi, aux horaires habituels mais sur rendez-vous.** Ils seront fermés le samedi matin jusqu'au samedi 30 mai, sauf pour les rendez-vous pris auprès du service de l'État-civil pour les déclarations de naissances et de décès, la célébration des mariages si moins de dix personnes sont présentes, la remise de cartes nationales d'identité et de passeports. La direction des Services techniques rouvre aussi lundi 11 mai aux horaires habituels ; le service Urbanisme recevra sur rendez-vous. Un pré-accueil est prévu dans l'hôtel de ville, avec des dispositions pour éviter tout rassemblement de personnes. Un pré-accueil distinct est prévu pour les personnes à mobilité réduite avec l'interphone situé à l'entrée de la porte d'accès de service. Les gestes barrière devront être respectés et chaque usager pourra disposer à l'entrée de la mairie de gel hydroalcoolique. Le port d'un masque adapté est obligatoire pour entrer dans l'hôtel de ville. Le guichet unique du PEEJ sera ouvert lundi 11 mai aux horaires habituels avec accueil sur rendez-vous. Le cimetière est rouvert lundi 11 mai.

Les marchés alimentaires et équipements municipaux

Les marchés alimentaires seront rouverts dès le mercredi 13 mai avec le marché des Avelines. **La médiathèque** rouvre lundi 25 mai pour le retour et le retrait de documents, sur rendez-vous mardi de 12h à 15h et samedi de 10h à 13h ; **le musée des Avelines** sera à nouveau visitable dès le mercredi 3 juin. **Les 3 Pierrots et les équipements sportifs restent fermés de même que l'Espace d'animation des Coteaux et L'Espace Emploi** où la réception pour ce dernier reste possible sur rendez-vous. **Le Carré et les salles municipales restent fermés. Les parcs et jardins sont aussi fermés au public jusqu'au 2 juin.**

La Petite enfance et l'école

Les crèches et les écoles rouvriront lundi 18 mai sur la base du volontariat des familles. Dans les crèches, il y aura un maximum de dix enfants par

section ; dans les écoles, ce seront quinze élèves au plus par classe pour les élémentaires et dix enfants au plus par classe pour les maternelles. Compte tenu des incertitudes liées au nombre d'enseignants et au nombre d'enfants présents, la Ville a souhaité repousser du jeudi 14 mai au lundi 18 mai la date de rentrée dans les écoles, pour mieux préparer cette rentrée complexe ; l'accueil des élèves devait en effet s'effectuer après la rentrée pédagogique des enseignants prévue les 11 et 12 mai. L'Inspectrice de l'Éducation nationale et les enseignants ont été consultés à plusieurs reprises. Les parents d'élèves le sont jeudi 7 mai. Une priorisation (personnels de santé, d'enseignants, de crèches...) demandée par le gouvernement pour l'accueil des élèves est prévue compte tenu d'un retour souhaité de l'ordre de 60 à 70 % des enfants, qui n'est pas possible pour le respect des règles sanitaires. Une communication sera effectuée à l'intention de chaque parent mardi 12 mai pour lui permettre de savoir si son enfant sera accueilli et dans quelles conditions. La Ville prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les conditions d'hygiène et de sécurité soient prises au quotidien, en respectant le protocole prévu par l'État. Les collèges et les lycées restent fermés.

La circulation douce

La Région et le Département ont décidé d'ouvrir provisoirement des pistes cyclables dans le département pour favoriser la circulation douce pour l'accès au travail. Dans ce cadre, le maire a demandé au préfet la réouverture du Domaine national de Saint-Cloud pour faciliter la circulation des vélos. Le stationnement redevient payant en zone rouge lundi 11 mai pour faciliter la liberté d'accès des commerces. Il reste gratuit en zone verte jusqu'au 1^{er} juin.

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

Xavier BRUNSCHVICG demande le coût de la fermeture des services municipaux.

Éric BERDOATI répond qu'il est autour de 1 750 000 € en pertes, compensées par quelques économies réalisées. En effet, une activité municipale n'est, par définition, pas rentable, ni même souvent à l'équilibre, puisqu'elle n'est pas autorisée à être excédentaire. S'agissant d'une activité intrinsèque, elle est souvent génératrice de déficit. À partir du moment où elle n'a pas lieu comme cela a été le cas pour la restauration scolaire par

exemple, le déficit n'est pas constaté. Ainsi, la Ville n'a pas eu à financer la différence entre le prix payé par les familles, en fonction de leur situation sociale et le prix facturé par le prestataire. Les mois de mars et avril ont, par conséquent, généré « l'économie » de cette dépense et donc compensé l'ensemble des pertes. Le montant des pertes net est de 876 000 € à ce jour.

Xavier BRUNSCHVICG demande si la Ville peut espérer une compensation de cette perte nette par une augmentation de la Dotation globale de fonctionnement versée par l'État.

Éric BERDOATI répond que cela n'est pas prévu car la DGF est issue du projet de loi de Finances et son volume global, de 27 milliards en 2020 contre 45 milliards en 2008 pour l'ensemble des collectivités locales, est identique à celui versé l'an passé. Il y a des communes pour lesquelles la DGF baisse très fortement, d'autres pour lesquelles elle est maintenue et certaines enfin où elle est un peu bonifiée. Il précise qu'il souhaite que la contribution extrêmement forte et démesurée en termes de péréquation par rapport au budget de la Ville - puisqu'elle atteint désormais 8,4 millions et représente 25 à 26 % de ses ressources fiscales - finance le plan de relance et ne soit donc pas « captée » par l'État. Car cette crise sans précédent sur le plan sanitaire aura des conséquences extrêmement graves sur le plan économique. Ce plan de relance permettra d'accompagner les personnes en difficulté, habitants, commerçants, artisans.

Pierre CAZENEUVE précise que le gouvernement et la majorité parlementaire y réfléchissent actuellement. Des annonces pourraient être faites fin juin en faveur des collectivités territoriales.

Éric BERDOATI précise qu'il apprécierait que les propositions qu'il a faites entrent dans ce cadre.

Éric SEYNAVE estime que le chiffre avancé de 876 000 € de déficit pour le budget de la ville est certainement une fourchette basse. Il pourrait atteindre 1,5 million d'euros en juin. Car il ne prend pas en compte les dépenses supplémentaires au niveau de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse. Actuellement, les dépenses de fonctionnement sont au niveau de celles engagées à cette époque l'an passé, voire légèrement inférieures. En revanche, il y a un retard des recettes de fonctionnement. Quant à l'investissement, les engagements sont un peu inférieurs à ceux de l'an passé mais le plus préoccupant est l'absence de recettes à ce jour. La trésorerie de la Ville reste cependant saine. En raison de la crise

et de ses conséquences financières, la Ville ne pourra pas se désendetter cette année ; la dette pourrait même augmenter.

Xavier BRUNSCHVICG s'étonne que la distribution des masques soit si tardive. Ils ne pourront pas être distribués pour le premier jour du déconfinement, le 11 mai. Beaucoup de Villes ont déjà commencé leur distribution.

Éric BERDOATI précise qu'environ un millier de masques ont déjà été distribués comme il l'a précisé précédemment. La totalité des masques nous parviendra le 9 mai. Ne maîtrisant pas l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement avec les risques de réquisition, le maire a préféré que cette distribution soit organisée en fin de semaine prochaine. Il ne veut pas prendre ce risque dans l'intérêt même des habitants. La sécurité et la sérénité doivent prévaloir, en ces temps de crise, sur la communication et la démagogie.

Xavier BRUNSCHVICG estime qu'en matière de pistes cyclables, outre le boulevard de la République dont l'aménagement relève du Conseil départemental, certaines voies pourraient être aménagées comme la rue des Gâte-Ceps, le pont des 3 Pierrots pour permettre la liaison avec la passerelle de l'Avre avec ainsi un accès direct au bois de Boulogne. Quelle est l'articulation avec le département ?

Éric BERDOATI précise que c'est d'abord la Région qui s'est mobilisée sur le sujet, suivie par le Département.

La passerelle de l'Avre, pour des raisons de sécurité, ne constitue pas une piste cyclable mais un passage d'accès au bois de Boulogne pour les piétons et les cyclistes, ces derniers tenant leur vélo à la main.

Dominique LEBRUN confirme que la Ville est bien en contact avec le Département pour les pistes cyclables.

Un des projets est l'ouverture plus tardive du Domaine national, sous réserve de l'accord du Ministère de la Culture.

L'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Henri-Sellier est à l'étude. La mise en place d'une piste cyclable sur la rue des Gâte-Ceps ne serait probablement pas une bonne chose car la mise en sens unique de la voie dans le sens montant aurait pour conséquence un renvoi des véhicules sur la rue du bois de Boulogne en coupant la rue du Calvaire avec des embouteillages importants. La Ville étudie des implantations

supplémentaires pour le stationnement des vélos, notamment en lien avec les Bureaux de la Colline. Si le Département en est d'accord et que l'État donne son feu vert, une bande cyclable sécurisée pourrait être aménagée rue Gounod, entre la gare et la rue Émile-Verhaeren, dans le sens montant. Enfin, il est prévu de mettre en double sens cyclables les 50 mètres de la rue de Crillon au droit de la rue Gounod, de façon à ce que les cyclistes puissent rejoindre la gare directement par l'avenue Pozzo-di-Borgo.

Dominique LEBRUN tient à remercier les agents des sociétés VEOLIA et SEPUR pour le travail remarquable qu'ils ont effectué pour les différentes collectes en cette période difficile. La quantité d'encombrants est en très forte augmentation et la collecte du verre doit faire face à une augmentation de tonnage de 100 % ! Les chantiers reprennent progressivement. Il y a aussi la réouverture progressive des jardins familiaux. Les modalités de mise en œuvre d'une prolongation des droits des abonnés au stationnement payant à partir du 1^{er} juin sont à l'étude. La ligne L du Transilien, fermée suite à un éboulement de terrain depuis plusieurs mois, est enfin rouverte vers Versailles depuis le 4 mai. La Ville va relayer les informations sur les conditions de transport données par la SNCF et la RATP. Les entreprises seront sollicitées pour étaler l'arrivée des salariés pour ceux qui ne pourraient pas continuer à télétravailler. Il est rappelé aux riverains qu'il n'est pas interdit d'arracher les herbes devant chez eux sur les trottoirs.

Marlène LABATUT indique que la mise à disposition des masques est une excellente initiative appréciée des Clodoaldiens. Elle regrette cependant qu'ils ne soient pas remis avant le déconfinement.

Thierry ARNAUD souligne que les résidents des EPHAD et des résidences autonomie à Saint-Cloud ont été très sensibles aux gestes de générosité à leur égard et aux masques qui leur ont été distribués. L'ensemble des résidents des Jours Heureux et des Heures Claires ont été testés et il n'y a aucun cas de Covid-19 dans ces deux établissements. Il y a eu cependant une vingtaine de décès à déplorer dans les EPHAD à Saint-Cloud. Les tests ont été effectués et il y a actuellement quelques cas limités de Covid-19 à la résidence Lelégard et à la résidence Longchamp. Ces personnes ont été placées à l'isolement. Une ouverture aux familles, dans des conditions très strictes, doit être mise en place dans ces deux résidences.

1 259 demandes ont été effectuées, soit par mail, soit par téléphone depuis le 23 mars auprès du Centre communal d'action sociale. Plus de 3 000 appels téléphoniques ont été effectués de l'Espace d'animation des Coteaux vers les seniors. Les services du Département ont apporté leur soutien notamment pour la délivrance des chèques d'accompagnement personnalisés pendant cette période difficile. Il faut remercier aussi vivement les associations clodoaldiennes : le Clic GERICO avec lequel la Ville a travaillé sur la téléalarme, les Restos du cœur qui ont mis à disposition des repas deux fois par semaine, l'association Aide et Maintien à domicile avec le portage de repas à domicile, la Croix Rouge par l'apport de denrées alimentaires et différents services de conciergerie. Une communication spéciale a été faite à l'intention des administrateurs du CCAS pour les tenir informés de toutes les actions sociales conduites sur la Ville.

Géraldine MAGNIER aurait souhaité connaître le pourcentage d'enfants dans les écoles et d'enseignants qui les encadreront ; elle demande qui sont les décisionnaires sur la priorisation pour l'accueil des enfants dans les écoles.

Brigitte PINAULDT répond que 60 à 70 % des enfants seraient susceptibles de rentrer à l'école, d'après les questionnaires. Les enfants du personnel prioritaire (soignant et personnel de sécurité, personnel enseignant, fratrines) continueraient à être scolarisés sur quatre jours comme auparavant. C'est l'Éducation nationale qui est décisionnaire sur cette priorisation. Le pourcentage d'enseignants est aussi de l'ordre de 60 à 70 %.

Delphine RENAUDIN demande au maire ce qu'il en sera de la continuité scolaire pour les enfants qui ne pourront pas être accueillis normalement dans les écoles.

Éric BERDOATI précise que les enseignants absents prendront prioritairement en charge les enfants en distanciel.

C'est un système hors normes temporaire qui tente de maintenir un lien éducatif et pédagogique le plus probant possible.

Xavier BRUNSCHVICG demande si la surmortalité, annoncée dans les chiffres précédemment cités pour les quatre premiers mois de l'année, peut être attribués au Covid-19.

Éric BERDOATI répond que la comparaison sur les trois premiers mois des deux années 2019 et 2020 laisse apparaître un nombre de décès

pratiquement identique. La différence s'explique par une augmentation du nombre de décès au mois d'avril.

Thierry ARNAUD précise qu'il y a eu 77 décès dans notre ville en avril cette année contre 44 l'an passé sur la même période.

Xavier BRUNSCHVIG se félicite de la réactivité de la Ville pour l'aide apportée aux personnes en difficulté qui sont recensées et en remercie Thierry ARNAUD. Mais il s'interroge sur la réactivité de la Ville à l'égard des jeunes en difficulté et sur l'aide spécifique apportée aux parents des enfants qui se rendaient dans les cantines scolaires avant la crise sanitaire. Ainsi, un certain nombre de collectivités ont apporté leur aide financière à ces familles qui bénéficiaient déjà d'une prise en charge partielle de leur commune. Il demande aussi quand les activités culturelles et sportives vont reprendre. Ne peut-il y avoir une reprise partielle des activités de la piscine ? Les clubs de tennis peuvent être rouverts sous certaines conditions. N'y aurait-il pas la possibilité de prévoir des entraînements pour le football avec la distanciation physique nécessaire ?

Éric BERDOATI confirme que tous les équipements sportifs couverts sont actuellement fermés par arrêté préfectoral, qui pourrait être prorogé au-delà du 2 juin. Il est interdit par arrêté préfectoral de pratiquer le sport collectif et les entraînements. Le tennis aura lieu sur les courts extérieurs en jeux simples, avec l'accord du Préfet en lien avec la Fédération française de tennis. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Thierry ARNAUD rappelle que, sur le plan social, des chèques d'accompagnement personnalisés ont été distribués pour venir en aide aux plus démunis (alimentation et produits d'hygiène). Toutes les personnes qui se sont manifestées ont été orientées vers l'APAJ ou vers l'association de la Passerelle. La Ville n'a laissé personne en difficulté.

Edith SAGROUN précise que, en parallèle de l'action menée par l'APAJ et l'association de la Passerelle, la Ville a rapidement mis en place une action de soutien scolaire virtuel. Cette opération a été effectuée au moyen des réseaux sociaux au profit de 31 collégiens avec le soutien de 53 lycéens bénévoles qui ont été mis en relation sur toutes les matières. Il faut remercier Pierre CAZENEUVE qui a participé à cette initiative.

Ségolène de LARMINAT remercie et félicite toutes les équipes des associations et des établissements

culturels qui ont fait preuve d'une grande réactivité et d'imagination pour proposer diverses activités aux habitants qui sont invités à se rendre sur les réseaux sociaux et les sites Internet de chaque établissement. Les artistes clodoaldiens sont mis à l'honneur sur le site Internet de la Ville et sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, les spectacles prévus aux 3 Pierrots sur la période du mois de mars au mois de mai seront reportés à la saison prochaine, dès le mois de septembre 2020. Les habitants qui avaient acheté des places sur cette période ont la possibilité de se les faire rembourser ou de les utiliser pour la nouvelle date de validité, en ligne sur le site Internet de la Ville ou communicable si besoin.

Catherine NADO estime que la réouverture des écoles aux enfants lundi 18 mai, plutôt que jeudi 14 mai, est une très bonne décision.

Pierre CAZENEUVE remercie le maire et les équipes de la Ville qui ont lutté au mieux face à une situation très difficile. Il demande s'il serait possible d'avoir une démarche proactive d'appels téléphoniques à l'égard des personnes les plus vulnérables, les plus âgées de la commune au moyen des éléments dont nous disposons (liste électorale, porte-à-porte avec des mesures sanitaires très strictes...). Ce sont le plus souvent des populations qui n'ont pas accès aux réseaux sociaux. Ne peut-on avoir un listing très précis des personnes de plus de 80 ans résidant à Saint-Cloud qui pourrait être régulièrement mis à jour ?

Éric BERDOATI souscrit au sens de cette intervention. La difficulté est de prédéterminer une précarité de personnes que l'on ne connaît pas.

Pierre CAZENEUVE souligne que le site Internet de la Ville pourrait être un moyen d'appel aux personnes les plus vulnérables ou les plus âgées à se faire connaître, si elles le souhaitent.

Thierry ARNAUD précise que la Ville dispose d'un important maillage avec le CLIC GERICO, le Secours Catholique, la Conférence Saint-Vincent de Paul, l'Association des familles, la Maison de l'Amitié qui permet de connaître ces personnes en grande majorité.

Pierre CAZENEUVE insiste cependant sur l'importance d'avoir un fichier pérennisé de ces personnes sur la ville.

Pierre CAZENEUVE a relevé le principe de précaution retenu par le maire pour une réouverture des écoles lundi 18 mai. Il se demande ce qui nous différencie des milliers d'autres villes qui ont fait le choix de rouvrir lundi 14 mai.

Éric BERDOATI tient à rappeler que dans certaines villes, les maires ont pris un arrêté prévoyant la réouverture de leurs écoles seulement en septembre. Ce n'est pas un principe de précaution et le maire partage le souhait de Pierre CAZENEUVE d'un retour à l'emploi (le coût national du confinement est de 40 milliards par mois). Ces deux jours supplémentaires permettent néanmoins d'améliorer l'accueil des enfants et d'apaiser les enseignants assez stressés par une réouverture le 14 mai. Deux d'entre eux de Saint-Cloud ont même écrit au maire pour demander le report de la rentrée en septembre. Le maire a respecté et a veillé à appliquer la décision prise par le gouvernement de confinement généralisé pour notre pays, faisant prévaloir la santé sur l'économie. Les conséquences de ce choix sont terribles et le seront sur plusieurs mois, voire plusieurs années. On nous dit que tout cela n'est pas tenable et que les enfants doivent retrouver le chemin de l'école pour que leurs parents puissent retravailler. C'est donc une inversion de doctrine et on pense que pour éviter son effondrement, l'économie doit primer sur la santé. Qu'il soit d'accord ou pas, le maire soutient les décisions gouvernementales, estimant que dans les moments de crise la solidarité et la sérénité doivent permettre d'apporter de meilleures solutions à nos concitoyens sur le plan économique et sur le plan sanitaire. Il rappelle que le Ministre de l'Éducation nationale avait recommandé aux maires, dans un premier temps, d'effectuer une rentrée par secteurs prioritaires : la grande section de maternelle, le CP et le CM2 que tous les pédagogues reconnaissent comme charnières pour permettre la progressivité du retour vers l'école. C'est dans cet esprit de sécurité et de sérénité que les deux jours valaient bien qu'on les utilise à améliorer les conditions d'accueil. Vu les différentes réunions avec la communauté éducative et les nombreuses problématiques différentes par école, il était indispensable de prévoir ce temps supplémentaire pour réaliser une rentrée progressive à partir du 18 mai dans un esprit de responsabilité.

Pierre CAZENEUVE se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de réserver les masques de la Ville pour les habitants les plus fragiles et les seniors, plutôt que de les distribuer à l'ensemble de la population clodoaldienne. Est-il possible de préciser sur le site Internet de la Ville les endroits où l'on peut se procurer des masques ?

Éric BERDOATI précise que la gestion des masques au niveau municipal a été un long combat qui a débuté depuis plus de trois semaines. La Ville

sera en capacité de proposer un deuxième masque par la suite aux seniors et aux personnes les plus fragiles. Le site Internet de la Ville indiquera en effet les lieux où l'on peut se procurer les masques à Saint-Cloud.

Caroline CHAFFARD-LUÇON précise qu'un petit logo pourra être rajouté sur le site Internet de la Ville pour les commerçants qui vendent des masques. Elle signale qu'il y a une baisse considérable des consultations chez les médecins qui sont pourtant disponibles pour recevoir leurs patients. Toutes les personnes qui ont des maladies chroniques ne doivent en aucun cas repousser leurs rendez-vous. Caroline CHAFFARD-LUÇON et Jean-Christophe PIERSON travaillent en lien étroit avec l'association des commerçants, très active auprès de ses adhérents, pour la réouverture des commerces locaux la semaine prochaine. Le projet du marché des Avelines se poursuit ; l'appel d'offres pour la partie démolition a suivi son cours pour une notification fin juin ; la première partie de la démolition devrait débiter au mois d'août. L'avant-projet détaillé du marché a été notifié à l'architecte ; le déménagement des commerçants des Avelines pour une installation sur la place Henri-Chrétien est décalé au mois de juillet.

Jean-Christophe PIERSON souligne que la majorité des commerces sera rouvert lundi 11 mai. Après les très grandes difficultés qu'ont connues nos commerçants, il est demandé aux Clodoaldiens de leur rendre visite. Ils ont tout mis en œuvre pour les accueillir au mieux.

Sacha GAILLARD a beaucoup de contacts avec les personnes en situation de handicap, souvent inquiètes de la situation qu'elles vivent au quotidien. La mairie est à leur disposition, notamment avec l'accompagnement que peut leur offrir le Centre communal d'action sociale. Les établissements qui reçoivent ces personnes doivent être rassurés : nous sommes en capacité de leur délivrer des masques et du matériel pour leur permettre de gérer au mieux le déconfinement.

Christine CHAZELLE indique qu'une distribution gratuite de compost pour les Clodoaldiens aura lieu samedi 16 mai, de 9h à 12h, sur le parking situé en face du Pré Saint Jean ; cette distribution aura lieu sur rendez-vous pris préalablement au 01 47 71 5426. Le jardin partagé des Coteaux fleuris rouvre ce jeudi 7 mai.

Loïc GUERIN souhaiterait connaître le nombre de décès de Clodoaldiens à Saint-Cloud atteints du Covid-19. Il se demande si la Ville a pensé aux

services de la Poste pour venir en aide aux plus démunis. Les agents de ce service peuvent en effet connaître ces personnes et les signaler.

Éric BERDOATI précise que la Ville dispose d'un état précis quotidien du nombre de décès du Covid-19 sur la commune. Il n'est pas sûr de pouvoir rendre publique cette information qui est transmise à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France. Le nombre de décès supplémentaires à Saint-Cloud au mois d'avril est bien lié au Covid-19. Quant aux services de la Poste, il faut remarquer qu'il n'y a pas eu de distribution de courrier pendant trois semaines dans notre ville. La reprise s'est faite progressivement. Il est possible de trouver des partenariats avec eux mais dans la mesure où ils sont en capacité d'assurer leurs services.

Pierre CAZENEUVE apprécie la retransmission de ce Conseil municipal en visioconférence. Il regrette que les nouveaux élus n'aient pas été associés à cette séance même si juridiquement cela n'était pas prévu. Il a pris acte cependant que la note adressée aux élus encore en fonction leur serait également adressée.

Éric BERDOATI répond qu'il se place dans le cadre strict de la loi telle qu'elle est promulguée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des ordonnances qui ont été prises. Il ne pouvait que convoquer les élus issus du scrutin de 2014. Leur mandat, leur délégation, leurs compétences ont été prorogées jusqu'à ce que l'on puisse installer le nouveau Conseil municipal. Ce n'est pas un choix du maire de Saint-Cloud mais le respect de ces dispositions législatives et réglementaires. Cela aurait mis en difficulté juridique l'existence même du nouveau Conseil municipal si ces règles n'avaient pas été respectées.

Ce jour, le maire est dans l'impossibilité de connaître la période où il pourra installer le Conseil municipal nouvellement élu le 15 mars 2020. Dès qu'il sera en mesure de réunir cette assemblée, il réunira les deux Présidents de groupes de l'opposition pour convenir d'un commun accord du déroulé de la séance d'installation.

Catherine NADO souligne que le maire de Saint-Cloud a été un des rares maires du département – il n'y en a que trois - à accepter la tenue d'un Conseil municipal dans ces circonstances particulières que nous connaissons. Elle l'en remercie.

En conclusion, le maire adresse ses vifs remerciements à l'ensemble de ses collègues. Il leur demande, ainsi qu'à tous les Clodoaldiens, de prendre soin d'eux et de leurs familles.

La séance est levée à 20 h 05

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 13 mai 2020

Le maire



Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 5 février : 25, rue Armengaud (ravalement et isolation thermique par l'extérieur)
- 10 février : 73, rue de Garches (conduit de cheminée)
- 10 février : 33, rue Bucourt (ravalement et isolation thermique par l'extérieur)
- 19 février : 7, boulevard Jules-Peltier (extension)
- 19 février : 124, boulevard de la République (ravalement)
- 20 février : 12, allée de la Treille (extension)
- 26 février : 78, quai Marcel-Dassault (installations techniques et écran pare-vue)
- 26 février : 14, rue de l'Église (modification de devanture commerciale)
- 26 février : 17, rue de l'Église (modification de devanture commerciale)
- 2 mars : 151, avenue du Maréchal-Foch (extension)
- 9 mars : 9 bis, rue de Montretout (modification de devanture commerciale)
- 11 mars : 17, rue Pigache (changement de destination)
- 11 mars : 4, rue Joseph-Lambert (modification de façade et ouverture d'un patio)
- 11 mars : 57, rue Henri-Regnault (agrandissement d'une fenêtre)
- 13 mars : 1, rue Marbeau (extension d'une maison individuelle)
- 13 mars : 53, rue de Garches (rehaussement d'un mur)
- 16 mars : 5, rue Ernest-Tissot (remplacement de fenêtres et d'une porte)
- 17 mars : 39, avenue du Maréchal-Foch (extension d'une maison individuelle)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 24 février : 29, boulevard Senard (extension d'une maison individuelle)
- 10 mars : 28 bis, rue Ferdinand-Chartier (surélévation d'une maison individuelle)
- 12 mars : 6, rue Marbeau (construction d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 17 mars : avenue des Villes Jumelées (marché provisoire)

ACTES ENREGISTRÉS DU 29 JANVIER AU 22 AVRIL

NAISSANCES

Elio Laillet Thiry ■ Valentin Garofalo ■ Camélia Saadi ■ Diogo Rodrigues ■ Mathilde Reizine ■ Théo Millot Richieri Hanania ■ Héléna Le Cohec ■ Louise Hardy Guéna ■ Noah Ma ■ Victoire Malho ■ Zacharie Oualha ■ Luna Ilmane ■ Omeya Chaventon Gharraz ■ Mathilde Reizine ■ Mila Grivon ■ Maud Tixier ■ Victor Margelin ■ Arya Kimou ■ Rose Nageotte ■ Indiya Rahmouni Revuelta ■ Lucas Zamaron ■ Alice Bargiarelli Torres ■ Julia Teyeb ■ Gabriel Esteves de Oliveira ■ Félicité Bouguet ■ Apolline Dumont ■ Valentin Sourn Zhou ■ Marya Tazi ■ Ali Amani ■ Emma Maurel ■ Jeanne Maurel ■ Louise Faial Lavisse ■ Raphaëlle Cohen ■ Julia Michaud ■ Rafaël Béhue Perodeaud ■ Hadrien Albarea

MARIAGES

Jeanne Frémin du Sartel & Subhas Scheibler ■ Marion Bardon & Anis Bouziane ■ Adriana Hanslik & Damien Viry

DÉCÈS

Jacqueline Angot née Euvrard (88 ans) ■ Marie Djemmali née Eparvier (68 ans) ■ Françoise Pannegeon née Trezzini (86 ans) ■ Alain Valensi (78 ans) ■ Michèle Labarussat (68 ans) ■ Allan Delarue (19 ans) ■ Saïd Hakem (65 ans) ■ Daniel Saule (71 ans) ■ Denise Roisin née Vacquier (80 ans) ■ Odette Osvald née Delétang (98 ans) ■ Jeanne Montel née Bondarenko (93 ans) ■ Alain Guillard (71 ans) ■ Jean Thavaud (81 ans) ■ Rita Bacon née Frances (95 ans) ■ Alexandre Salisch (70 ans) ■ Danielle Bonnet née Noël (69 ans) ■ Ahmed Khemiri (73 ans) ■ Miriame Jungfer née Oïffer-Bomsel (97 ans) ■ Pierre Thibault (86 ans) ■ Philippe Granveau (89 ans) ■ Marie Boyadjian née Noth (99 ans) ■ Daniel Aubert (77 ans) ■ Jean Gylden (78 ans) ■ Marina Laval née de Enden (92 ans) ■ Gérard Derai (79 ans) ■ Giorgio Gerolimich (87 ans) ■ Jean Grison (90 ans) ■ Guy Macqueron (94 ans) ■ André Algarra (90 ans) ■ Martine Antoine née Bernard (72 ans) ■ Jacques Pleurdeau (93 ans) ■ Georges Thieblemont (89 ans) ■ Chantal Wilmann (80 ans) ■ Jean Robin (89 ans) ■ Huguette Sandoz (98 ans) ■ Claude Demaria (71 ans) ■ Annick Lannou née Doridant (94 ans) ■ Anne-Marie Silly née Godefroy (94 ans) ■ Louis de Bernard de Feissal (90 ans) ■ Jacqueline Kinzinger (97 ans) ■ Micheline Charret née Thévenin (87 ans) ■ Patrick Dunoyer de Segonzac (82 ans) ■ Jean-Louis Defrenne (78 ans) ■ Maurice Pardonnat (94 ans) ■ Charles Valenscak (90 ans) ■ Jacques Cheli (69 ans) ■ Marie-Ange Lécharny (74 ans) ■ Meyer Abitbol (97 ans) ■ Jehanne Goubard (89 ans) ■ Robert Favaro (80 ans) ■ Renée Fourier (94 ans) ■ Régis Gay (83 ans) ■ Max Marboeuf (85 ans) ■ Colette Boët née Victoire (98 ans) ■ Denise Davène née Bréban (96 ans) ■ François Bretin (85 ans) ■ Joseph Gilling (90 ans) ■ Éric Vanborren (56 ans) - Jacques Bettan (84 ans) ■ Lucienne Bénichou née Obadia (88 ans) ■ Raymonde Herteman née Iches (86 ans) ■ Madeleine Siquier née Pruvost (98 ans) ■ François de Mijolla (93 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE FÉVRIER 2020 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,16	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,0	-
Calcium	mg/l	63	-
Chlorure	mg/l	35,6	250**
Sulfates	mg/l	100,3	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	16,2	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le pH, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le magnésium est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ($MgCO_3$) et de bicarbonates (Mg_2HCO_3).

Les chlorures, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ($CaCl_2$), les ions chlorures (Cl^-) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les sulfates, composés naturels des eaux, les ions sulfates (SO_4^{2-}) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure (H_2S), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'ammoniaque. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium NH_4^+) et non ionisées (NH_3) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les nitrites, (NO_2^-), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les nitrates (NO_3^-) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

Les pesticides totaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH) exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

Le calcium est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO₂). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Mai 2020.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.